

1 Identification des produits et de la société

Identification du produit	Fondulit®
Utilisation du produit	Mortier prêt à l'emploi pour barbecues et cheminées.
Identification de la société	Kerneos 8, des graviers F-92521 Neuilly sur Seine Cedex; FRANCE Tél +33 (0)1 46 37 90 00 Fax +33 (0)1 46 37 92 00
Numéro Urgence	Numéro ORFILA - de France: 01 45 42 59 59 Numéro ORFILA - de l'étranger: +33 1 45 42 59 59

2 Composition/Informations sur les composants

Substances dangereuses représentatives :	(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%). Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.
Autres substances apportant un danger :	Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger:	Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle:	Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 Identification des dangers

	Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.
Risques spécifiques	Les Aluminates de Calcium réagissent chimiquement et durcissent en présence d'eau. Cette réaction est exothermique ce qui entraîne une augmentation de la température. Lorsque la réaction a lieu avec une grande quantité de produit, la température peut suffisamment augmenter pour causer des risques de brûlures.

4 Premiers Secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :	Laver le nez et la gorge avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Amener respirer de l'air frais. En cas de problèmes persistants, consulter un médecin.
En cas de projections ou de contact avec les yeux :	Rincer IMMEDIATEMENT et abondamment à l'eau au moins 15min en maintenant les paupières écartées. Faire mouvoir les yeux dans toutes les directions en veillant à éliminer toute trace de produit dans les culs de sac conjonctivaux. Consulter un ophtalmologiste si une gêne ou des picotements subsistent.
En cas de projections ou de contact avec la peau :	Si la poudre est sèche, éliminer au maximum la poussière, puis laver abondamment à l'eau. Si la poudre est gâchée, laver abondamment à l'eau.
En cas d'ingestion :	Si la quantité est faible, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Si la quantité est importante, ne pas donner à boire, ne pas faire vomir, transférer immédiatement en milieu hospitalier et montrer l'étiquette ou la fiche de sécurité du produit.
Traitement spécifique et immédiat :	Laver à grande eau.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Non concerné.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Eviter de déverser de la poudre en quantité importante dans les égouts et les eaux de surface.
Méthodes de nettoyage :	Ramasser mécaniquement le produit (chargeuse, pelle, aspirateur) et le déposer dans un conteneur approprié. Après la prise, le produit peut être évacué comme un déchet banal du bâtiment.

7 Manipulation et stockage

	Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.
Manipulation :	Manipuler de préférence dans des locaux suffisamment aérés. Eviter de générer de la poussière.

Equipements et procédures recommandés : Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux

Equipements et procédures interdits : Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage : A l'abri de l'humidité.

8 Contrôle de l'exposition/Protection Individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Eviter le contact avec les muqueuses, les yeux et les mains.
Manipuler de préférence le produit dans un local aéré ou équipé de ventilation.

Protection respiratoire : Eviter de générer et de respirer les émissions de poussières.

Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés avec les mains, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection en cas de risque de projection de poudre ou de pâte dans les yeux.

Prévoir à proximité un récipient d'eau propre ou une fontaine oculaire en cas de projection dans les yeux.

Protection de la peau : Eviter un contact prolongé.
Vêtements de travail fermés.

9 Propriétés Physiques et Chimiques

Etat Physique : Poudre ou poussières.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Base forte.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.

Point/intervalle d'ébullition : non concerné.

Intervalle de Point Eclair non concerné.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité :	Diluable.
Autres données :	
Point/intervalle de fusion :	non concerné.
Température d'auto-inflammation :	non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.

10 Stabilité et Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :	L'humidité peut provoquer la prise du mortier.
-----------------------	--

11 Informations Toxicologiques

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

12 Informations Ecologiques

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Écotoxicité :	En cas de déversement accidentel dans les eaux résiduaires, la poudre entraîne une faible élévation du pH de l'eau.
---------------	---

13 Considérations Relatives à l'Élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Élimination conforme aux réglementations locales et nationales.

Après prise, le mortier peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocké dans les décharges appropriées en respectant les réglementations en vigueur.

Déchets:	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
----------	--

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:	Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
----------------------	---

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

17 01 01 béton

14 Informations Relatives aux Transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

15 Informations Réglementaires

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

16 Autres Informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité

Fondulit[®]

Reference : SDS-Fondulit-FR-032007

Date version : 26 mars 2007

Page : 6/6

Cette version annule et remplace la version précédente.

Elle a été préparée par les directions Marketing et Technique de Kerneos, France.

Merci de vous référer à la fiche commerciale pour toute information détaillée concernant les applications possibles.

Les informations sont données par Kerneos sur la base de sa connaissance actuelle des produits et de son expérience, qui sont considérées comme exactes. Cependant, Kerneos ne pourra encourir aucune responsabilité au titre de ces informations pour lesquelles, elle ne donne aucune garantie, expresse ou implicite.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors du contrôle de Kerneos. Kerneos décline donc toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit.

Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Quand le produit est mélangé avec d'autres matières, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document